

Annexe

(état au 01.07.2025)

Nombres maximaux de médecins par domaine de spécialité et par région selon l'article 3, alinéa 1.

Spécialité	Région	Nombre maximum en équivalents plein temps d'activité ambulatoire à la charge de l'AOS
Neurochirurgie	Vaud	16.90
Cardiologie	Vaud	97.21
Ophtalmologie	Districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois ; communes de Pully, Lutry, Paudex et Belmont-sur-Lausanne	116.35
Urologie	Vaud	42.03